



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Discours du Premier ministre François FILLON

Richelieu (Indre-et-Loire) – Vendredi 7 octobre 2011

EMBARGO AU PRONONCÉ – SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Hôtel de Matignon – 57, rue de Varenne 75007 PARIS

Madame et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les députés et les sénateurs,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir d'être parmi vous à Richelieu, où j'ai été heureux de visiter la Halle tout à l'heure.

L'Etat apporte une participation très importante à ce projet, et je te confirme, Cher Hervé, que notre engagement se poursuivra d'ici la fin de l'année.

La maison de santé pluridisciplinaire que nous inaugurons doit beaucoup à la ténacité d'Hervé Novelli.

Elle doit aussi à tous ceux qui parmi vous ont porté ce projet : élus locaux, bailleurs de fonds, médecins et infirmiers.

Cette maison de santé c'est le symbole de nos territoires ruraux qui s'organisent et se mobilisent.

Ces territoires ont façonné l'identité et la diversité de notre pays. Ils ont permis à la France de devenir une grande puissance et ils lui permettront, à l'avenir, d'équilibrer son développement qui ne peut pas être exclusivement concentré dans les zones urbaines.

Le renouveau des territoires ruraux, entamé dans les années 2000, s'inscrit dans la durée. Et il se produit aujourd'hui dans un contexte de contraintes budgétaires.

La crise des dettes souveraines menace notre indépendance.

En Europe comme en France, elle résulte d'une trop longue dérive de nos finances publiques que nous avons décidé, avec le Président de la République, d'enrayer.

Plus que jamais, nous devons moderniser, réorganiser, rationaliser notre système public, économique et social. C'est la seule façon de réduire nos déficits, et c'est la seule façon de conserver le meilleur de notre héritage national !

Je voudrais dire un mot des conséquences de la crise sur la situation spécifique de la banque Dexia.

Nous avons été conduits en 2008 à soutenir cette banque pour éviter une défaillance qui aurait porté fortement préjudice au financement des collectivités territoriales en France.

Nous sommes intervenus avec l'Etat belge afin de permettre à Dexia de continuer son activité. Nous avons installé une nouvelle équipe de direction.

Nous lui avons demandé de rompre immédiatement avec les errements du passé qui avaient conduit cette banque à s'égarer dans des activités éloignées de sa mission initiale.

Nous lui avons demandé d'engager un plan d'assainissement, qui a permis de réduire les risques et les besoins de financement. La crise financière a interrompu l'apurement qui était en cours et replongé Dexia dans les difficultés.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé avec le gouvernement belge d'intervenir à nouveau pour soutenir l'établissement.

Cette intervention n'a qu'un seul but en France : préserver l'activité de Dexia dans le financement des collectivités locales et en Belgique, protéger les particuliers qui ont déposé leur argent auprès de cette banque.

Elle prendra la forme, comme en 2008, d'une garantie rémunérée et qui permettra d'assurer le financement de Dexia le temps nécessaire à l'achèvement du plan d'assainissement engagé depuis trois ans.

Pour sécuriser dans la durée l'offre de financement aux collectivités locales françaises, nous travaillons à la mise en place d'un pôle de financement public des territoires autour de La Banque Postale et de la Caisse des Dépôts dont le rôle sera d'offrir aux collectivités locales les prêts bancaires nécessaires à leur développement.

Ce pôle sera une référence sur le marché des prêts aux collectivités locales. Son offre de financement sera simple et transparente. Les collectivités paieront le vrai coût de leurs emprunts sans taux artificiellement bas ou montage financier qui permet d'abaisser artificiellement la charge de l'endettement les premières années.

Mais cette solution de moyen terme n'est pas suffisante.

Nous devons également répondre au problème de financement de court terme sur lequel les associations d'élus, et tout particulièrement l'Association des Maires de France, nous a alertés.

Les besoins de financement des collectivités doivent être satisfaits pour leur permettre de mener à bien leurs investissements.

C'est pourquoi, j'ai décidé que la Caisse des Dépôts mettrait en place une enveloppe de 3 Md€ pour financer des prêts aux collectivités locaux d'ici à la fin de l'année.

Ce dispositif s'inspire de celui que le Gouvernement avait mis en place en 2008 et qui avait permis de satisfaire les besoins de financement des collectivités au moment où l'offre bancaire donnait des signes de tarissement.

Je demande à François Baroin et au directeur général de la Caisse des dépôts, Augustin de Romanet, de faire en sorte que les adjudications des sommes correspondantes aux établissements de crédit puissent être initiées dans les 15 jours.

De même que certains établissements sont fragilisés, nous observons chaque jour les effets de la crise des dettes souveraines sur les pays qui ont perdu la maîtrise de leurs dépenses.

La réforme de nos structures publiques, engagée dès 2007, apparaît d'autant plus nécessaire aujourd'hui : le chantier de la modernisation de l'Etat devait être lancé, et les collectivités territoriales ne pouvaient pas rester à l'écart du mouvement.

D'ailleurs personne ne le souhaitait, car le constat faisait consensus : trop de niveaux d'administration décentralisée, des moyens éparpillés, des réponses aux demandes de nos concitoyens mal coordonnées.

La réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 a été discutée, parfois critiquée, et c'est naturel, car elle modifie bien des habitudes.

Mais personne ne peut raisonnablement dire que cette réforme n'est pas fondée.

Elle représente une première étape, qui va permettre la mise en place d'une nouvelle organisation institutionnelle au moment des échéances électorales de 2014.

L'objectif de la rationalisation de l'intercommunalité c'est que nos communes et nos intercommunalités soient véritablement en capacité d'exercer les nombreuses compétences qu'elles détiennent. Cet objectif est une donnée fondamentale, qui s'impose à nous.

Au Parlement, ce volet a été examiné de façon très consensuelle. De cette discussion a résulté un calendrier d'action très ambitieux avec, dans un premier temps, en 2011, l'élaboration par les préfets, en concertation avec les élus, de schémas départementaux de coopération intercommunale.

Cette rationalisation de l'intercommunalité a créé, je le sais, de l'inquiétude chez de nombreux élus, notamment dans les départements ruraux.

J'ai donc décidé de donner, partout où c'était nécessaire, davantage de temps à la concertation.

Les préfets viennent de recevoir des instructions.

Le ministère en charge des collectivités locales va réaliser un état des lieux dans chaque département, et, au cas par cas, la procédure ne sera menée à son terme que lorsqu'une majorité claire des élus concernés se dégagera en faveur du projet.

Le schéma ne peut reposer que sur une conception partagée de l'intérêt général et on prendra le temps qu'il faut, sans s'enfermer dans des contraintes de calendrier

La réforme des collectivités territoriales a également eu pour objet, la création du conseiller territorial. Là encore, qui peut sérieusement s'opposer à l'idée de fusionner ces deux mandats pour optimiser l'action des départements et des régions ?

La loi a fixé le nombre de ces conseillers territoriaux pour chaque département et pour chaque région, avec pour conséquence une baisse du nombre d'élus.

Un redécoupage des cantons doit être réalisé pour parachever ce volet de la réforme.

Cette tâche est devenue indispensable : les deux tiers de nos 4000 cantons n'ont jamais été modifiés depuis leur création en 1791 !

La loi impose au Gouvernement d'achever cette tâche avant le 1^{er} mars 2013.

Pour éviter toute interférence avec les élections présidentielles et législatives, et aussi pour tenir compte du nouveau recensement qui sera connu à la fin de l'année 2011, j'ai décidé que les projets de décrets ne seront préparés et publiés, après avis des conseils généraux des 96 départements concernés par la réforme, puis du Conseil d'Etat, qu'au second semestre 2012.

Cet effort de rationalisation de nos institutions publiques a aussi porté sur la sphère économique.

Notre pays doit être plus compétitif, plus productif, et cela passe par un renforcement de la capacité d'investissement de nos entreprises.

Voilà pourquoi nous avons réformé la taxe professionnelle.

Là aussi, tout le monde s'accordait à dire que cette taxe devait être réformée en raison de ses effets contre-productifs pour le tissu industriel et la création d'emploi. Elle a été remplacée par la contribution économique territoriale à la fin de l'année 2009.

Des clauses de rendez-vous ont été prévues pour mesurer ce nouveau dispositif. Le Parlement y a été associé, à travers le rapport de six parlementaires en mission.

Ces travaux confirment que les objectifs de cette réforme ont été atteints : la suppression de l'imposition des investissements contribue au rétablissement de la compétitivité des entreprises françaises, notamment les PME, sans peser sur les finances des collectivités territoriales.

La rationalisation de l'action publique est également en cours dans l'Education nationale, car les objectifs de réduction des effectifs doivent concerner l'ensemble des personnels de l'Etat.

Mais nous veillons à ce que la qualité de notre système éducatif puisse constamment s'adapter.

C'est pourquoi, les ajustements de la carte scolaire qui ont lieu chaque année, doivent se faire dans le cadre d'un dialogue avec les élus, afin d'aboutir à une analyse partagée de la situation et des contraintes, et de réaliser au mieux les restructurations nécessaires.

Dans certains cas, afin de garantir une offre scolaire de qualité dans les territoires ruraux, la voie des regroupements pédagogiques intercommunaux doit être envisagée comme une piste utile.

La priorité au maintien d'une école rurale fait l'unanimité.

Il a été ainsi possible, ici en Indre-et-Loire, de moduler les retraits d'emploi pour éviter que les conséquences ne pèsent trop sur les zones rurales.

Bien sûr que cela n'est pas toujours facile ! Mais le résultat est là : à la rentrée 2011, la moyenne d'élèves par classe dans les trois circonscriptions du premier degré en zone rurale est voisine de 23, contre plus de 26 dans les circonscriptions urbaines : la solidarité a fonctionné à plein en faveur de l'école rurale.

La nécessité d'agir ensemble, Etat, collectivités, professionnels, se retrouve avec acuité dans la question de l'accès aux soins en zone rurale.

Cette maison de santé pluridisciplinaire est au cœur de notre double défi : d'un côté, nous devons garantir un système de soins de qualité pour tous, de l'autre nous devons maîtriser nos dépenses publiques.

Pour concilier ces deux objectifs, pas d'autre alternative que de réorganiser, mutualiser, nos atouts.

Notre stratégie de redressement porte ses fruits : l'ONDAM a été respecté en 2010 pour la première fois depuis... 1997 !

Nous sommes en capacité de tenir encore le cap pour 2011, et en 2012, le déficit de l'assurance-maladie sera réduit de moitié par rapport à 2010 grâce aux mesures de redressement décidées dans le cadre de la préparation du prochain PLFSS.

Je veux évoquer devant vous les risques de « désertification » et l'existence de zones moins dotées en professionnels de santé.

Le Président de la République a fixé le cap que nous devons tenir : c'est celui du soutien à la médecine de proximité.

Depuis le début du quinquennat, c'est avec une idée très claire que le Gouvernement a accompagné l'évolution de notre système de soins : pour nous, les professionnels de proximité sont en première ligne pour préserver l'excellence d'un système auquel les Français sont attachés.

C'est dans cet esprit qu'un effort sans précédent a été engagé en direction des professionnels de santé.

La mise en œuvre du protocole du 2 février 2010 a permis de revaloriser les carrières des professions paramédicales. De même, nos engagements en direction des médecins ont été tenus, et en particulier : l'acte de médecine générale a été revalorisé à 23€.

Mais, avec Xavier Bertrand, nous voulons aller plus loin.

Les contrats d'engagements de service public visent déjà à inciter 400 étudiants en médecine à partir exercer en zone sous dotée en échange d'une allocation. Il faut convaincre ces jeunes que cette expérience, bien loin des clichés, peut être stimulante, enrichissante sur le plan professionnel et humain.

Le programme « 250 maisons de santé » en zone rurale ou dans les quartiers en difficulté répond aussi à cette exigence. Nous en sommes à 230 maisons de santé.

On le voit bien à Richelieu, cette formule apporte une réponse réelle aux besoins des patients et à l'aspiration des médecins pour l'exercice collectif.

Je dis avec netteté : si nous sommes déterminés à renforcer les incitations à l'installation, nous ne ferons pas le choix du recours à des mesures coercitives qui ne fonctionnent pas et sont, en réalité, contre-productives !

La « loi Fourcade », adoptée au cours de l'été, a permis d'apporter plusieurs réponses en ce sens, en encourageant le développement des maisons de santé par la stabilisation de leur cadre juridique.

Certaines dispositions de cette loi ont fait l'objet d'une censure du Conseil constitutionnel, pour des raisons qui ne tenaient pas au fond de notre projet.

Il n'y avait pas là de quoi crier victoire pour les parlementaires de l'opposition qui avaient alors saisi le Conseil, au regard de l'urgence à adopter certains dispositifs.

Mais nous ne renonçons pas à ce projet et nous profiterons des prochains mois pour relancer ces chantiers.

Je pense, en particulier, à la question de la responsabilité civile professionnelle, très sensible pour la sérénité du travail au quotidien des professionnels de santé.

Après une concertation approfondie, nous étions parvenus à un dispositif innovant et équilibré. Il prenait la forme d'un fonds de mutualisation permettant, contre le versement d'une cotisation réduite pour tous les professionnels, de couvrir les risques de dommages les plus élevés, qui ne sont pas bien pris en charge aujourd'hui.

Cette disposition figurera dans le prochain projet de loi de finances.

Notre volonté de favoriser la « médecine de proximité » n'avance pas que par la loi ; il y a aussi la voie conventionnelle.

C'est le cas des discussions en cours sur la retraite supplémentaire des médecins, avec des efforts partagés par tous pour garantir la pérennité du système.

La signature d'une nouvelle convention avec les principaux syndicats de médecins, le 21 juillet dernier, illustre aussi cette méthode.

L'introduction de la rémunération à la performance constitue bien sûr une étape décisive, en soutien à la modernisation de l'exercice médical. Cette innovation prolonge le succès rencontré par le contrat d'amélioration des pratiques individuelles.

Le volet démographique de cette convention devrait également contribuer à répondre à l'inégale répartition des médecins sur le territoire.

Le soutien à la médecine de proximité implique également un concours résolu à la modernisation des pratiques et au développement des nouveaux outils.

Cela passera par le renforcement des démarches de coopération entre professions de santé, prévues par la loi.

Le développement de la télémédecine contribuera à ce même objectif, avec l'engagement, au mois de juin dernier, de la stratégie nationale *e-santé*.

La formation des professionnels de santé en sera un autre volet, avec le financement sécurisé que nous proposons dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Il reste à achever la réforme de sa gouvernance et nous attendons maintenant le bouclage rapide du dossier du développement professionnel continu.

Avec Xavier Bertrand, j'attends que chacun puisse faire les derniers pas qui permettront de dégager une solution adéquate.

Les discussions conventionnelles vont aussi se poursuivre avec d'autres professions, notamment les pharmaciens, dont le rôle au sein de l'offre de soins de premier recours a été pleinement reconnu.

Le PLFSS pour 2012 élargira les possibilités de la convention pour leur permettre également de bénéficier de la rémunération à la performance. Il prévoit aussi d'encourager la recomposition du réseau officinal, tout en préservant bien sûr l'accès aux pharmacies en zone rurale.

Il faudra enfin aussi continuer à aborder sans tabou l'ensemble des questions relatives à l'accès aux soins.

Je pense en particulier à la question du secteur optionnel et des dépassements d'honoraires. Ici encore, je suis convaincu que l'esprit de responsabilité prévaudra et que nous parviendrons à un accord.

Le sort de notre pacte social, Mesdames et Messieurs, est lié à l'engagement de l'Etat républicain, qui doit se repenser, se réorganiser, mais il est aussi lié à l'engagement de tous ceux qui par leurs décisions et leur pratique quotidienne agissent avec responsabilité, énergie, dévouement.

Nous sommes dans une situation économique qui exige du courage, du sang-froid, et une volonté constante de mieux nous organiser.

Le sens de l'intérêt général dont vous témoignez, vous, élus et professionnels de santé, me paraît essentiel. Il est fait de compétence, certes, mais aussi de don de soi.

Ce sont ces valeurs, Cher Hervé et chers amis, qui permettent à la France de se dépasser.